




Crésus Comptabilité

21.7 - Codes analytiques dans le plan comptable

21.7 - Codes analytiques dans le plan comptable

Si vous avez activé les codes analytiques, 2 colonnes supplémentaires s'affichent à droite dans le plan comptable :

- La colonne *Analyt.* définit pour chaque compte un code analytique par défaut qui sera proposé automatiquement lorsque vous imputez une écriture à ce compte dans le journal des écritures.
- La colonne *Mode Analyt.* indique la contrainte du code analytique et des quantités pour le compte :
 - O Il faut obligatoirement donner un code analytique pour les écritures sur ce compte.
 - F Il faut utiliser le code analytique par défaut du compte pour les écritures sur ce compte. Cresus Comptabilité refusera d'autres codes.
 - Q Il faut obligatoirement donner une quantité pour les écritures sur ce compte (§24 Quantités).
 - N Il est interdit de donner une quantité pour les écritures sur ce compte (§24 Quantités).

Utilisez la touche **F2** ou cliquez sur l'icône  pour afficher l'aide à remplir le champ : le dialogue qui suivra permet de choisir les modes.